Image not found or type unknown

Licenciement avant réponse de reconnaissance de maladie professio

Par **petitnicolas sophie**, le **15/01/2018** à **14:30**

Bonjour,
Mon mari a été licencié le 9 août 2017, après 33 ans d'ancienneté.
Il a été reconnu maladie professionnelle le 25 septembre 2017, l'employeur était au courant de cette démarche.
Comment faire pour pouvoir obtenir le doublement de cette prime de licenciement auprès de son ex employeur ?
Merci pour vos réponses.
Sophie

Par **P.M.**, le **15/01/2018** à **16:53**

Bonjour,
Il conviendrait de mettre en demeure l'employeur par lettre recommandée avec AR en lui rappelant le caractère professionnel de l'inaptitude et la reconnaissance de la maladie professionnelle pour lui demander aussi le paiement de l'indemnité correspondant au préavis non effectué du fait de la dite inaptitude avant de saisir le Conseil de Prud'Hommes...

Par **petitnicolas sophie**, le **18/02/2018** à **09:45**

Bonjour,
Suite à votre réponse, j'ai envoyée un courrier recommandé avec accusé réception à l'ancien employeur de mon mari. Le 8 février mon mari a reçu un appel téléphonique de celui-ci,lui informant qu'il avait fait la contestation de la reconnaissance de la maladie professionnelle, mais qu'il enverrait un chèque à la fin du mois de février... A t'il le droit et pourquoi attendre la fin du mois ?
Merci pour vos réponses.
Sophie

Par **P.M.**, le **18/02/2018** à **13:02**

Bonjour,
Il me semble que l'essentiel est d'obtenir satisfaction car de toute façon le délai est trop court pour exercer un recours mais il est possible que s'il y a émission d'un nouveau bulletin de paie, il est possible qu'informatiquement ce ne soit possible qu'à à la date habituelle...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés